

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT(SMAPP)

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-18

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU

Nombre de membres : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Etaient présents :

Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS

Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI

Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :

Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :

Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

VU le règlement intérieur du SMAPP adopté par la délibération n°23-25 du Comité syndical en date du 13 octobre 2023, et en particulier l'article 27 relatif à la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT la réinstallation du comité syndical ce jour, consécutivement au renouvellement des représentants communaux et intercommunaux après les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code de la Commande publique ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de procéder à la désignation de cinq membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et de cinq membres suppléants, le Président du Syndicat étant Président de droit de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DÉSIGNE en qualité de membres titulaires et membres suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	<u>MEMBRES SUPPLÉANTS</u>
Xavier MELKI	Carine PELEGRIN
Nicole LANASPRE	Thibault HUMBERT
Céline VILLECOURT	Laetitia BOISSEAU
Gérard LAMBERT-MOTTE	Pascal BERTOLINI
Nadine PORCHEZ	Marie-France HOFFMANN

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président,

Philippe ROULEAU

